



RESIDENCE

AUTONOMIE

*La résidence Autonomie de Gençay  
est située au cœur de la ville où tous les services publics sont  
à proximité : médecin, pharmacie, opticien, banque,  
boulangerie, mercerie, fleuriste, tabac-presse, supermarché,  
marché, etc...*



---

*Résidence Autonomie*

*Résidence du Parc*

*1 Cité de la Roche 86160 Gençay*

*Tél : 05/49/59/42/74 - Fax : 05/49/59/56/28*

*Email : [contact@ehpadgençay.fr](mailto:contact@ehpadgençay.fr)*

## Des Elus à votre Ecoute



*Le Maire de la commune de Gençay avec son Conseil Municipal s'efforcent de répondre à leur population vieillissante et défendent le désir des Aînés de vivre dans leur pays d'origine.*

*L'investissement permanent de l'Equipe de la Résidence Autonomie, vous assure une vie paisible.*

*M. François Bock : Maire et Président du CCAS.*

## Une Equipe qui vous entoure

*La Directrice de la Résidence Autonomie et toute son Equipe vous remercient de la confiance que vous leur accordez.*

*Vous serez accueilli par un Personnel compétent qui tentera de vous permettre de conserver votre autonomie de façon sereine et qui sera à votre écoute pour vous apporter du réconfort, du soutien, dans un environnement chaleureux et convivial.*



*Mme Valérie Girard, Directrice*

## Présentation de l'Établissement

*La Résidence Autonomie (ex-Foyer-Logement) est un établissement public, elle a pour mission l'hébergement des personnes âgées autonomes seules ou en couple.*

*Implanté en bordure d'un lotissement non loin de la route de Civray, à mi-chemin entre Poitiers et Civray, elle offre un choix de vie dans un milieu rural.*

*L'établissement est sur trois niveaux, largement ouvert sur la nature environnante et est constitué de 31 appartements d'une superficie de 33 m<sup>2</sup> avec une salle d'eau (douche, wc, lavabo), d'une kitchenette, d'une chambre et d'un espace de vie.*

*Dans « votre appartement » vous êtes « chez vous », vous y recevez votre famille ou vos amis quand vous le désirez. A tout moment vous pouvez sortir pour aller vous promener, seul, avec d'autres résidents, des amis, vos proches.*

*Le dossier d'admission à la Résidence Autonomie est étudié avec le Résident, sa famille et par la Direction.*

*En fonction de votre santé et de vos ressources, vous pouvez bénéficier de différentes aides (Allocation Personnalisée d'Autonomie - Aide Personnalisée au Logement).*

## La restauration

*Le service de restauration est à votre disposition tous les midis du lundi au vendredi (sauf jours fériés).*

*Les repas sont servis dans la salle à manger de la Résidence Autonomie.*



*Vous bénéficiez d'une alimentation traditionnelle préparée avec beaucoup de goût. Vos régimes sont respectés et vous avez la possibilité de changer de plat si le menu du jour ne vous convient pas.*



## L'animation et les loisirs

*L'animation repose essentiellement sur le plaisir de partager un moment de façon conviviale.*

*Le Personnel est à votre écoute pour vous apporter du bonheur, il vous proposera des activités variées :*

- *Le lundi : peinture, couture, jeux de société,*
- *Le mardi : 1 semaine sur 2 la belote avec le club des aînés de Gençay, messe une fois par mois, activité mémoire*
- *Le mercredi : le cinéma, des activités manuelles,*
- *Le jeudi : prévention de la perte d'autonomie avec l'Association Resanté-vous, loto : 1 semaine sur 2.*
- *Le vendredi : activité gymnastique avec l'Association Resanté-vous .*





## Le service santé

*Chaque Résident conserve le libre choix de son médecin traitant, services médicaux et paramédicaux dont il peut avoir besoin.*

*La Résidence Autonomie travaille en étroite collaboration avec le CHU pour les besoins de soins gériatriques spécifiques.*

*La Résidence du Parc et la Résidence Géraud de Pierredon (EHPAD) de Gençay ont signé une convention afin d'assurer votre devenir selon l'évolution de votre état de santé. Ainsi, en cas d'hospitalisation, si votre état de santé ne vous permet pas de revenir directement dans votre appartement, vous pouvez être accueilli en Hébergement Temporaire le temps de vous rétablir.*

*Si votre état de santé ne vous permet plus de rester à la Résidence Autonomie, vous serez prioritaire pour intégrer la Résidence Géraud de Pierredon en Hébergement Permanent.*

*La Direction des deux résidences, votre médecin traitant ainsi que le médecin coordonnateur de l'EHPAD, sont en étroite relation afin de maintenir votre autonomie par la demande d'APA (Allocation de la Perte d'Autonomie) et autres aides possibles à la Résidence Autonomie comme l'ADMR, l'APEF, etc.*

## Les autres services

*La bibliothèque est ouverte à tous*



*La salle de gymnastique est à la disposition des Résidents.*



*La coiffeuse, l'esthéticienne, le pédicure, les ministres des cultes se déplacent à votre demande.*

## La résidence autonomie dispose d'un service de gardiennage 24h/24.

### Numéros de Téléphone Utiles

- *Allo Maltraitance des personnes âgées et/ou personnes handicapées (ALMA) : 05/49/52/20/27*
- *Conseil Départemental : 05/49/55/66/00 (APA)*

### Vivre dans une résidence autonomie

#### permet de :

- *continuer à vivre de manière indépendante ;*
- *bénéficier d'un environnement plus sécurisé ;*
- *utiliser des services collectifs : restauration, ménage, animations... ;*
- *avoir un loyer modéré.*



## Direction et Personnel

*Le Maire*



*M. François Bock*

*La Direction*



*Mme Valérie Girard*



*Mme Valérie Bachelier*

*Concierge*



*Mme Lydia Thimoléon*

*Concierge*



*Mme Vanessa Memin*

*Concierge*



*Mme Caroline Gatelier*

*Agent Social*



*M. Benoît Mesmin*

*Agent d'Entretien*